

AD NORMANDIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 13 octobre 2026

Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour le projet « Déploiement, expérimentation et essaimage territorial d'une démarche d'intelligence artificielle au service de la transformation numérique des acteurs normands » mis en œuvre par l'AD Normandie

Réuni le mardi 13 octobre 2026, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de Mme Sophie GAUGAIN, Vice-Présidente de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVY, excusée
Augustin BŒUF,
Mathieu BRASSE, excusé
Virginie LUTROT, pouvoir à Rodolphe THOMAS
Catherine COUSIN,
Christophe DORE, excusé
Jean-Vincent du LAC de FUGERES, excusé
Pierre ESTORGES, excusé
Christophe GAUDILLOT, excusé
Sophie GAUGAIN,
Jonas HADDAD, pouvoir à Lynda LAHALLE
Timothée HOUSSIN, excusé
Lynda LAHALLE,
Pierre-Jean LEDUC,
Jean-Louis LOUVEL, pouvoir à Alexandre MARTINI
Alexandre MARTINI,
Catherine MEUNIER,
Hervé MORIN, pouvoir à Sophie GAUGAIN
Oumou NIANG-FOUQUET, excusée
Cédric NOUVELOT, excusé
Audrey REGNIER, pouvoir à Augustin BOEUF
Gilles SERGENT, excusé
Valérie TELLIER, pouvoir à Catherine MEUNIER
Rodolphe THOMAS,
Gilles TREUIL, pouvoir à Catherine COUSIN
Sylvie VAN DEN DRIESSE, excusée

Légalement convoqués le jeudi 24 septembre 2026,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité des présents et représentés :

- D'approuver le projet « Déploiement, expérimentation et essaimage territorial d'une démarche d'intelligence artificielle au service de la transformation numérique des acteurs normands » pour les années 2026 à 2028 ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel y afférent ;
- D'autoriser le Président à signer une demande de subvention dédiée au titre du FEDER ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

La Vice-Présidente

Sophie GAUGAIN

Acte rendu exécutoire le 15 octobre 2026 après transmission en Préfecture le 14 octobre 2026 et publication le 16 octobre 2026. Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr